

JOURNEES GOURMANDES – EDITION 20205 - REMBOURSEMENT EXPOSANTS

Madame

expose :

La Ville de Montbéliard organise chaque année en septembre, un marché du terroir dans le cadre des Journées Gourmandes.

L'édition 2025 a été marquée par des conditions météorologiques très défavorables le dimanche 21 septembre, avec de fortes précipitations ayant significativement impacté la fréquentation du public ainsi que l'activité des exposants.

Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle, il est proposé d'accorder la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche 21 septembre 2025.

En conséquence, quatre exposants, ayant réglé leurs droits pour l'ensemble de l'événement, seront remboursés et les autres exposants ne seront pas facturés.

Cette décision vise à maintenir une relation de confiance avec les participants et à préserver l'attractivité des Journées Gourmandes pour les prochaines éditions.

Le tarif appliqué était de 4,50€ m²/jour.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à rembourser les exposants ayant réglé la journée de dimanche,
- d'accorder la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche.

JOURNEES GOURMANDES – EDITION 20205 - REMBOURSEMENT EXPOSANTS

Madame

expose :

La Ville de Montbéliard organise chaque année en septembre, un marché du terroir dans le cadre des Journées Gourmandes.

L'édition 2025 a été marquée par des conditions météorologiques très défavorables le dimanche 21 septembre, avec de fortes précipitations ayant significativement impacté la fréquentation du public ainsi que l'activité des exposants.

Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle, il est proposé d'accorder la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche 21 septembre 2025.

En conséquence, quatre exposants, ayant réglé leurs droits pour l'ensemble de l'événement, seront remboursés et les autres exposants ne seront pas facturés.

Cette décision vise à maintenir une relation de confiance avec les participants et à préserver l'attractivité des Journées Gourmandes pour les prochaines éditions.

Le tarif appliqué était de 4,50€ m²/jour.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à rembourser les exposants ayant réglé la journée de dimanche,
- d'accorder la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche.